



www.justice.gouv.fr

DISPOSITIF DES « PORTEURS DE PAROLES »

**Ne laisser aucune victime de violences conjugales seule
Porter sa parole = Aider concrètement la victime
en la mettant en relation avec des professionnels spécialisés
RESPECTER SA VOLONTE**

Afin d'apporter un soutien et un accompagnement à des femmes (majeures ou mineures) victimes de violences conjugales (vivant en couple en étant mariées, en concubinage, pacées ou séparées du mis en cause), il est apparu nécessaire de pouvoir mieux identifier les victimes en transmettant, avec son accord, quelques informations à des professionnels spécialisés qui vont pouvoir se rapprocher d'elle suivant la modalité de son choix et l'aider.

A adresser à :

scanné par mail à l'adresse pr.tgi-st-brieuc@justice.fr en mettant en titre « Porteur de parole »

« **Le porteur** » : Nom : Prénom :

informe qu'il/elle a reçu(e) les dires de :

« **La victime** » : Nom : Prénom :

Adresse postale :

Mail :

Portable :

Qui me dit être ou avoir été victime de :

- violences physiques
- violences psychologiques
- violences sexuelles
- Menaces / Harcèlement
- être inquiète pour sa sécurité
- être inquiète pour ses enfants (nombre : âges(s) :)

De la part de :

« **Le mis en cause** » Nom : Prénom :

Adresse :

Portable :

Elle est d'accord pour être contactée confidentiellement par un service spécialisé dans l'aide aux victimes et les violences conjugales :

- pour en parler, faire le point et recevoir un soutien par une association spécialisée
- pour être contactée par un service de police ou de gendarmerie pour prendre un rdv
- pour bénéficier des conseils d'un avocat

Elle souhaite être contactée :

- Sur son portable par un appel
Éventuellement préciser les jours et horaires :
- Sur son portable par un texto
- Sur le portable d'une personne de confiance :
- Par courrier à son adresse
- Par courrier à une autre adresse :

Le confinement peut exacerber les violences sexistes et sexuelles ou conjugales.

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, la lutte contre les violences faites aux femmes doit demeurer un axe prioritaire de l'action de l'État et de l'ensemble des collectivités, services et associations impliqués en ce domaine.

Thierry Mosimann, Préfet des Côtes d'Armor appelle à la mobilisation et la vigilance de tous. Les services et associations de notre département sont mobilisés pour accompagner les victimes.

- en cas d'**urgence**, l'appel au **17** est opérationnel en permanence et déclenchera l'intervention de la police ou de la gendarmerie
- les **commissariats de police et brigades de gendarmerie** demeurent ouverts à l'accueil des victimes.

Le trajet pour s'y rendre, au plus près de son domicile, est un motif légitime de déplacement dérogatoire (cocher la case « motif familial impérieux » sur l'attestation de déplacement dérogatoire)

- un **accueil numérique** est également assuré via les plateformes de signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>
- le **3919** répond du lundi au samedi (9h-19h)

Des taxis gratuits peuvent être mobilisés pour les mises à l'abri : s'adresser aux associations du secteur géographique ci-après

Les **associations spécialisées** poursuivent leur travail d'écoute et d'accompagnement de proximité:

ADAJ : Association départementale d'alternatives judiciaires-Bureau d'aide aux victimes

02 96 61 83 79 mail : adaj.alternativesjudiciaires@wanadoo.fr

Services assurés par les associations accompagnant les Femmes victimes de violences

Association	téléphone	mail	Accueil téléphonique	Accueil mail	Accueil physique	Secteur géographique	Activités habituelles assurées		
CIDFF 22	02 96 78 47 82	contact@cidff22.fr	oui	oui	Non	Département	Permanence juridique assurée et accompagnement à l'emploi		
Planning Familial	02 96 78 97 05	mfpf22@wanadoo.fr	oui	oui	Non à voir si besoin	Département	Espace Vie Affective Relationnelle et Sexuelle (EVARS) (IVG contraception)		
ADALEA	02 96 68 42 42	ecoute.femmes@adalea.fr	Oui 7jours/7 24h/24	oui	organisé si besoin	St Brieuc Lamballe Loudéac Rostrenen	Lieux d'accueil d'écoute et d'orientation	Accueil de jour	CHRS dédié FVV
Avec'Elles	02 96 21 27 93 02 96 40 17 40	avecelles@maisondelargoat.fr	Oui 7jours/7 24h/24	oui	organisé si besoin	Guingamp Paimpol	Lieux d'accueil d'écoute et d'orientation	Accueil de jour	Logement ALT en diffus
Le Pas	02 96 48 15 33 06 81 95 50 16	chrs.kerlann@amisep.fr	oui du lundi au vendredi 9h00- 17h00	oui	organisé si besoin	Lannion	Lieux d'accueil d'écoute et d'orientation		Logement ALT en diffus
Steredenn	02 96 85 60 01	espacefemmes@steredenn.org	Oui 7jours/7 de 8h à 20h	oui	organisé si besoin	Dinan	Lieux d'accueil d'écoute et d'orientation	Accueil de jour	Logement ALT en diffus

Les associations ont contacté les femmes suivies et font passer le message dans les réseaux indiquant que les services fonctionnent en appui mail et téléphone voire plus si nécessaire

